

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant approbation des règles d'évaluation et du plan
comptable de l'Entreprise publique des Technologies
numériques de l'Information et de la Communication**

A.Gt. 21-12-2023

M.B. 14-02-2024

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 25 octobre 2018 relatif à l'Entreprise publique des Technologies numériques de l'Information et de la Communication de la Communauté française (ETNIC), l'article 18, §2 ;

Vu le décret du 04 février 2021 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des organismes administratifs publics, les articles 20, §2, et 22 ;

Sur la proposition du Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Egalité des Chances et de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Les règles d'évaluation, d'amortissements, de constitution de provision pour risques et charges ainsi que les règles de réduction de valeur et de réévaluation de l'Entreprise publique des Technologies numériques de l'Information et de la Communication (ETNIC) visée à l'article 3, §1^{er}, 1^o, a), du décret du 04 février 2021 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des organismes administratifs publics sont approuvées telles qu'elles figurent à l'annexe 1 du présent arrêté.

Article 2. - Le plan comptable et son tableau de correspondance avec le plan comptable annexé à l'arrêté royal du 10 novembre 2009 fixant le plan comptable applicable à l'Etat fédéral, aux Communautés et aux Régions et à la Commission communautaire commune de l'Entreprise publique des Technologies numériques de l'Information et de la Communication (ETNIC) visée à l'article 18, §2, du décret du 25 octobre 2018 relatif à l'Entreprise publique des Technologies numériques de l'Information et de la Communication de la Communauté française (ETNIC) sont approuvés tels qu'ils figurent à l'annexe 2 du présent arrêté.

Article 3. - Le présent arrêté produit ses effets le 1^{er} janvier 2023.

Bruxelles, le 21 décembre 2023.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre-Président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de Promotion sociale,

P.-Y. JEHOLET

Le Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Egalité des Chances et
de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement,

F. DAERDEN

ANNEXE 1. Les règles d'évaluation, d'amortissements, de constitution de provision pour risques et charges ainsi que les règles de réduction de valeur et de réévaluation

PRINCIPE DE BASE :

- Les règles d'évaluation sont présentées dans l'ordre des rubriques du bilan en commençant par les comptes d'actifs suivis des comptes de passif.
- Les règles d'évaluation doivent être identiques d'un exercice à l'autre sauf si l'évolution du domaine d'activité ou des circonstances exceptionnelles interdisent la poursuite de leur application.
- Le Comité de Direction peut toutefois arrêter des règles différentes compte tenu de certains aspects particuliers des activités gérées par l'ETNIC ou de circonstances particulières. Dans ce cas ces dérogations doivent figurer dans l'annexe aux comptes annuels et être valablement justifiées.

1. PRINCIPE GENERAL POUR LES COMPTES D'ACTIF ET DE PASSIF

Le principe d'évaluation de base appliqué est celui de la valeur historique, soit la valeur d'acquisition (sous déduction éventuelle des amortissements et réductions de valeur pour les comptes d'actifs).

Le prix d'acquisition comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires tels que les impôts non récupérables et les frais de transport.

2. FRAIS D'ETABLISSEMENT, ACTIFS IMMOBILISES

2.1 Frais d'établissement

Les frais d'établissement ne peuvent pas être réévalués à l'exception des frais déterminés par le Comité de Direction. Les frais d'établissement sont immédiatement comptabilisés en charge.

2.2 Frais de restructuration

Le Comité de direction décidera si des frais de restructuration doivent être portés à l'actif. Cette inscription doit être justifiée et expliquée.

2.3 Immobilisations incorporelles

Lorsqu'une immobilisation comporte à la fois des éléments incorporels et des éléments corporels, l'ETNIC doit faire preuve de jugement pour apprécier lequel des éléments est le plus important.

Le coût d'une immobilisation incorporelle acquise séparément comprend :

- Son prix d'achat, y compris les droits de douane et les taxes non remboursables, après déduction des remises et rabais commerciaux ;
- Tout coût, directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue.

Les immobilisations créées par l'ETNIC ne peuvent être portées à l'actif qu'en contrepartie des produits d'exploitation : « Production immobilisée ».

Règles d'amortissements: L'amortissement se pratiquera selon la méthode linéaire.

Le Comité de direction décide d'appliquer, sauf exception, les méthodes et les taux d'amortissement suivants :

2.3.1. Logiciels applicatifs

Les logiciels, d'une valeur supérieure ou égale à 1000 € (Hors TVA), de par leur destination et leur utilisation répétitive ou continue pendant plus d'un an, sont portés à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur coût direct de production lorsqu'ils sont réalisés par l'ETNIC.

Pour les dépenses relatives à des engagements antérieurs à 2023 et ayant un impact en liquidation en 2023 et années postérieures, le seuil de 600 € (TVA incluse) est maintenu jusqu'à extinction de l'engagement budgétaire concerné.

Les logiciels sont amortis linéairement en trois ans à raison de 33,33 % l'an.

Les coûts des extensions de ces logiciels ne sont normalement pas portés à l'actif du bilan au titre d'immobilisation, sauf si ces extensions sont importantes et développées comme un projet à part entière apportant une plus-value significative à l'application initiale. Dans ce cas les mêmes règles d'évaluation et d'amortissement sont d'application.

2.3.2. Logiciels bureautiques

Les logiciels bureautiques, d'une valeur supérieure ou égale à 1000 € (Hors TVA), de par leur destination et leur utilisation répétitive ou continue pendant plus d'un an, sont portés à l'actif du bilan pour leur valeur d'acquisition et amortis linéairement à raison de 33,33 % l'an.

Pour les dépenses relatives à des engagements antérieurs à 2023 et ayant un impact en liquidation en 2023 et années postérieures, le seuil de 600 € (TVA incluse) est maintenu jusqu'à extinction de l'engagement budgétaire concerné.

Les coûts de maintenance de ces logiciels ne sont pas considérés comme une immobilisation.

2.3.3. Bases de données

Les bases de données, à l'exclusion des bases de données à l'usage interne d'ETNIC, d'une valeur supérieure ou égale à 1000 € (Hors TVA) de par leur destination et leur utilisation répétitive ou continue pendant plus d'un an, sont portées à l'actif du bilan et amorties linéairement selon les mêmes règles que les logiciels, à savoir 33,33%.

Pour les dépenses relatives à des engagements antérieurs à 2023 et ayant un impact en liquidation en 2023 et années postérieures, le seuil de 600 € (TVA incluse) est maintenu jusqu'à extinction de l'engagement budgétaire concerné.

Les coûts de maintenance de ces bases de données ne sont pas considérés comme une immobilisation.

2.3.4. Logiciels systèmes

Les logiciels permettant la gestion aisée des serveurs et de tous les services associés à l'usage interne d'ETNIC même si certains éléments sont installés sur les postes de travail, d'une valeur supérieure ou égale à 1000 € (Hors TVA) de par leur destination et leur utilisation répétitive ou continue pendant plus d'un an, sont portés à l'actif du bilan et amortis selon les mêmes règles que les logiciels applicatifs, à savoir 33,33%.

Pour les dépenses relatives à des engagements antérieurs à 2023 et ayant un impact en liquidation en 2023 et années postérieures, le seuil de 600 € (TVA incluse) est maintenu jusqu'à extinction de l'engagement budgétaire concerné.

Les coûts de maintenance de ces logiciels ne sont pas considérés comme une immobilisation.

2.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition déduction faite des amortissements y afférents.

La valeur d'acquisition comprend, en plus du prix d'achat, les frais accessoires tels que frais de livraison et d'installation, droits d'enregistrement, TVA, etc...

Les immobilisations en transit sont valorisées selon la même méthode, celles-ci comprennent les actifs en cours de livraison et non encore réceptionnés en entrepôts à la clôture de l'exercice, et pour lesquels il y a eu transfert de propriété entre le fournisseur et l'ETNIC.

L'amortissement se pratiquera selon la méthode linéaire. Le Comité de Direction décide d'appliquer, sauf exception, les méthodes et les taux d'amortissements suivants pour le matériel mis ou non en service.

Les immobilisations corporelles pourront faire l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsqu'en raison de leur altération ou de modifications de circonstances économiques ou technologiques leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'ETNIC.

2.4.1. Installations d'exploitation et machines d'exploitation

1. Installations d'exploitation

Les installations (air conditionné, alimentation électrique, protection d'accès, faux plancher, câblage et éléments passif du réseau...), d'une valeur supérieure ou égale à 1000 € (Hors TVA), de par leur destination et leur utilisation répétitive ou continue pendant plus d'un an, sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition et sont amorties linéairement à raison de 10 % l'an.

Pour les dépenses relatives à des engagements antérieurs à 2023 et ayant un impact en liquidation en 2023 et années postérieures, le seuil de 600 € (TVA incluse) est maintenu jusqu'à extinction de l'engagement budgétaire concerné.

2. Machines d'exploitation

Les machines d'exploitation (ordinateurs serveurs, imprimantes rapides, machines de finition, éléments actifs du réseau...) généralement installées dans le centre de traitement...), d'une valeur supérieure ou égale à 1000 € (Hors TVA), de par leur destination et leur utilisation répétitive ou continue pendant plus d'un an, sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition et sont amorties linéairement à raison de 20 % l'an.

Pour les dépenses relatives à des engagements antérieurs à 2023 et ayant un impact en liquidation en 2023 et années postérieures, le seuil de 600 € (TVA) est maintenu jusqu'à extinction de l'engagement budgétaire concerné.

Remarque : Les équipements de première monte et le matériel de réserve destiné à assurer la continuité de service sont immobilisés et amortis avec l'équipement principal auquel ils sont attachés.

2.4.2. Matériel roulant

Le matériel roulant utilisé de manière répétitive ou continue pendant plus d'un an, d'une valeur supérieure ou égale à 1000 € (Hors TVA), est porté à l'actif du bilan à sa valeur d'acquisition et est amorti à raison de 20 % l'an.

Pour les dépenses relatives à des engagements antérieurs à 2023 et ayant un impact en liquidation en 2023 et années postérieures, le seuil de 600 € (TVA incluse) est maintenu jusqu'à extinction de l'engagement budgétaire concerné.

2.4.3. Matériel informatique et télématique

Le matériel informatique et télématique (postes de travail, imprimantes locales, téléphone, centrale téléphonique ...) d'une valeur supérieure ou égale à 1000 EUR (Hors TVA), de par sa destination et son utilisation répétitive ou continue pendant plus d'un an, est porté à l'actif du bilan à sa valeur d'acquisition et amorti linéairement à raison de 33.33 % l'an.

Pour les dépenses relatives à des engagements antérieurs à 2023 et ayant un impact en liquidation en 2023 et années postérieures, le seuil de 600 € (TVA incluse) est maintenu jusqu'à extinction de l'engagement budgétaire concerné.

2.4.4. Mobilier, matériel et machines de bureau

Le mobilier, le matériel et les machines de bureau, d'une valeur supérieure ou égale à 1000 EUR (Hors TVA), de par leur destination et leur utilisation répétitive ou continue pendant plus d'un an, sont portés à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition et amortis linéairement à raison de 10 % l'an pour le mobilier et matériel de bureau et de 20 % l'an pour les machines de bureau.

Pour les dépenses relatives à des engagements antérieurs à 2023 et ayant un impact en liquidation en 2023 et années postérieures, le seuil de 600 € (TVA incluse) est maintenu jusqu'à extinction de l'engagement budgétaire concerné.

2.4.5. Début de l'amortissement

Les actifs mobiliers sont amortis linéairement pour une année complète dès la première année d'acquisition. L'imputation prorata temporis n'est pas envisagée.

2.4.6. Immobilisations corporelles détenues en location financement

Les immobilisations corporelles détenues en location financement sont valorisées à l'actif de la même façon que les actifs similaires acquis sans location financement.

2.4.7. Immobilisations corporelles autres

1. Le Matériel informatique et télématique acheté par l'ETNIC et mis à disposition des Bénéficiaires, d'une valeur supérieure ou égale à 1000 EUR (Hors TVA), de par sa destination et son utilisation répétitive ou continue pendant plus d'un an est porté à l'actif du bilan à sa valeur d'acquisition et amorti linéairement à raison de 33,33%.

Pour les dépenses relatives à des engagements antérieurs à 2023 et ayant un impact en liquidation en 2023 et années postérieures, le seuil de 600 € (TVA incluse) est maintenu jusqu'à extinction de l'engagement budgétaire concerné.

2. L'aménagement des locaux d'une valeur supérieure ou égale à 1000 EUR (Hors TVA), de par sa destination et son utilisation répétitive ou continue pendant plus d'un an, est porté à l'actif du bilan à sa valeur d'acquisition et amorti linéairement à raison de 10%.

Pour les dépenses relatives à des engagements antérieurs à 2023 et ayant un impact en liquidation en 2023 et années postérieures, le seuil de 600 € (TVA incluse) est maintenu jusqu'à extinction de l'engagement budgétaire concerné.

Remarque : La valorisation initiale du parc de matériel bureautique repris par l'ETNIC est basée pour :

1. Le Ministère de la Communauté française : sur la liste des matériels recensés dans l'application de support aux utilisateurs. Pour le matériel non repris dans cette application, la valorisation est basée sur la valeur d'achat de chaque appareil tel qu'amorti selon les règles en vigueur au sein d'ETNIC.
2. Pour les organismes d'intérêt public, les cabinets ministériels et pour le service d'appui aux cabinets ministériels : sur la valeur d'achat de chaque appareil tel qu'amorti selon les règles en vigueur au sein d'ETNIC.

2.4.8. Procédure de déclassement

Lorsque des articles sont devenus inutilisables pour cause d'obsolescence ou de détérioration, le gestionnaire de stock doit rédiger un bon de déclassement qui

mentionne également la destination à savoir donation pour usage ultérieur ou, à défaut – si les biens sont inutilisables, pour recyclage / destruction.
Dans le cas où des articles ont disparu, la gestion des actifs fournit la liste des procès-verbaux de la police pour chaque article volé.

L'autorisation de déclassement, la constatation de destruction ou de vol doivent avoir été approuvées par les instances compétentes.

Ont compétence pour autoriser le déclassement :

1° L'administrateur général pour les biens dont la valeur unitaire n'excède pas 5.000 € (TVA incluse) ou les groupes de bien d'un même type dont la valeur bilantaire nette n'excède pas 20.000 € (TVA incluse).

2° Le ministre de tutelle pour les biens dont la valeur unitaire excède 5.000 € (TVA incluse) ou les groupes de bien d'un même type dont la valeur bilantaire nette excède 20.000 € (TVA incluse).

Lorsque l'autorisation de déclassement est approuvée, les articles concernés sont sortis de l'inventaire dans les meilleurs délais.

Les déclassements sont recensés mensuellement et sont approuvés annuellement.

La valeur bilantaire nette à prendre en considération est la valeur d'acquisition diminuée des amortissements et réductions de valeur et majorée des réévaluations éventuelles.

Lorsque le bien sorti d'inventaire a encore une valeur de revente appréciable, la préférence est donnée à la vente après appel à la concurrence. Sinon, le comité de directeur choisit soit de vendre le bien, soit de le donner à une institution extérieure, un droit de priorité étant accordé à la Communauté Française. Si le bien déclassé est inutilisable ou ne trouve pas d'acquéreur, il est détruit et évacué.

Lorsque la liquidation se concrétise par une vente celle-ci apparaît au compte de résultat. Le Comité de Direction peut décider de la réaffectation éventuelle de cette recette. Lors de la revente d'un bien immobilisé, un amortissement sera réalisé durant l'année de la revente sur une base linéaire soit sur la période du début de l'exercice à la revente.

2.5 Immobilisations financières

Sans préjudice L'article 8, §1er, 2 et 3 de l'AGCF du 01/03/2019, les immobilisations financières sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition. Elles sont réévaluées annuellement conformément à l'art 9 de l'AR 2009¹.

¹ Arrêté royal du 10 novembre 2009 fixant le plan comptable applicable à l'Etat fédéral, aux communautés, aux régions et à la Commission communautaire commune

3. CREANCES A PLUS D'UN AN, STOCKS, CREANCES a UN AN AU PLUS

3.1. Créances à plus d'un an et à un an au plus

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Des réductions de valeurs pourront être actées lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement et en fonction de l'ancienneté. Ce risque est apprécié à l'issue d'une procédure interne de relance et de recouvrement des dépenses mises en place sans préjudice à la section 6 art. 21, 22 et 23 A. Gt. 21-04-2022.

Les réductions de valeurs font l'objet d'une approbation au cas par cas sur proposition du département Financier et décision du Comité de Direction.

3.2. Stock (produits consommables)

Les produits consommables en ce compris le matériel acquis d'une valeur inférieure à 1000 € (Hors TVA) non immobilisé ne sont en principe pas portés à l'actif du bilan et sont considérés comme charges de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis.

Toutefois le Comité de Direction peut décider de procéder à la valorisation de certains éléments de stock dont la valeur et les fluctuations peuvent avoir un impact significatif.

Dans ce cas, les stocks de produits consommables sont évalués à leur prix d'acquisition et ne font l'objet d'un inventaire et d'une valorisation que jusqu'à leur mise en service.

Le stock en transit est valorisé selon la même méthode, celui-ci comprend les produits en cours de livraison et non encore réceptionnés en entrepôts à la clôture de l'exercice, et pour lesquels il y a eu transfert de propriété entre le fournisseur et l'ETNIC.

La règle appliquée pour le calcul des réductions de valeur sur stock est de 33.33%.

3.3. Projets en cours

Les projets en cours de réalisation, par décision du comité de direction, peuvent être valorisés à leur prix de revient calculé par la méthode des coûts directs et porté à l'actif.

3.4. Cautions

Les cautions versées et reçues figurent au bilan à leur valeur nominale.

Les cautions reçues dans le cadre d'un marché public figurent dans les engagements hors bilan à leur valeur nominale.

4. COMPTES DE REGULARISATION.

Pour les factures dont les montants sont supérieurs à 10 000 € (TVA incluse), seront inscrits au bilan, à l'actif, les charges à reporter et les produits courus, mais non échus et, au passif, les produits à reporter et les charges courues, mais non échues.

5. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.

Ces provisions ont pour but de couvrir des pertes et des charges nettement définies quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant.

Il sera tenu compte de tous les risques prévisibles, pertes éventuelles, réductions de valeur et dépréciations, qui sont nés au cours de l'exercice ou d'exercices antérieurs, même s'ils ne sont connus qu'entre la date de clôture des comptes et la date à laquelle les comptes sont arrêtés par le Comité de Direction.

Au cas où, à défaut de critères objectifs d'appréciation, l'estimation de ces risques prévisibles est aléatoire, il en est fait mention dans l'annexe, si les montants sont importants.

6. OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES.

Les opérations en monnaie étrangère sont comptabilisées pour leur contre-valeur en € au cours du jour de l'opération. La valeur portée au bilan des dettes ou créances en monnaies étrangères est valorisée au cours du jour du marché des monnaies de l'exercice.

7. AMORTISSEMENT DE LA DOTATION/SUBSIDE EN CAPITAL INTERNE

La dotation de l'ETNIC consacrée à l'acquisition d'immobilisés faisant l'objet d'amortissement est portée au passif du bilan et est amortie linéairement au même rythme que les immobilisés qu'elle finance.

8. RESERVE AFFECTEE ET RESERVE DISPONIBLE

L'affectation du résultat de l'ETNIC est faite conformément à l'article 12 de l'AGCF du 01/03/2019 portant exécution du décret du 25 octobre 2018 relatif à l'Entreprise publique des Technologies numériques de l'Information et de la Communication.

9. LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

De manière non exhaustive, sont comptabilisés sous cette rubrique :

9.1. Les congés non pris à la date de clôture

Les congés non pris à la date de clôture sont reconnus en engagement hors bilan au taux salarial moyen. Les conditions de l'article 14 de l'AR2009 n'étant pas rencontrées, la mention de ces montants est faite dans les droits et engagements hors bilan.

9.2. Les cautions

Les cautions reçues dans le cadre d'un marché public figurent dans les engagements hors bilan à leur valeur nominale.

9.3. Les engagements pluriannuels

La somme des engagements existant à la clôture non encore liquidés figure dans les engagements hors bilan à leur valeur nominale.

9.4. Les autres droits et engagements hors bilan

Les autres droits et engagements qui ne figurent pas au bilan et qui sont susceptibles d'avoir une influence importante sur le patrimoine, sur la situation financière ou sur le résultat de la société sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la communauté française du 21 décembre 2023 portant approbation des règles d'évaluation et du plan comptable de l'Entreprise publique des Technologies numériques de l'Information et de la Communication (ETNIC).

Bruxelles, le 21 décembre 2023.

Pour le Gouvernement de la Communauté française,

Le Ministre-Président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de Promotion sociale,

Pierre-Yves JEHOLET

Le Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des Chances et de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement,

Frédéric DAERDEN

ANNEXE 2. Plan comptable de l'entreprise

Sans préjudice à l'article 20, §1 du décret du 04/02/2021, le plan comptable de l'ETNIC a été établi conformément au plan comptable minimum normalisé tel que défini dans l'Arrêté Royal du 12 octobre 2018 portant à exécution le Code des Sociétés et Associations.

Eléments particuliers :

L'ETNIC précise que seront repris sous la sous-classe :

1° 603, la sous-traitance générale en vue d'études, de développements, de prestations de services à destination de ses bénéficiaires

2° 613, la sous-traitance nécessaire au bon fonctionnement de l'organisme.

L'ETNIC s'écarte du PCMN tel que défini dans l'annexe de l'Arrêté Royal du 21/10/2018 pour les éléments suivants :

1° les logiciels (bureautique, système) et les bases de données sont comptabilisés sous la rubrique 212 comme dans les versions antérieures ;

2° de la même manière, la rubrique 289 est utilisée pour l'enregistrement des cautionnements versés ;

3° les réserves disponibles sont sous la rubrique 133 ;

4° les autres provisions risques et charges sont sous la rubrique 163 ;

5° les engagements hors bilan liés aux engagement budgétaire et juridique sont repris sous la rubrique 08.

Conformément à l'art.20, §2 du décret du 04/02/2021, le plan de compte est complété d'un tableau de correspondance avec le plan de compte publique de l'Arrêté Royal du 10/11/2009.

PCMN	Description PCMN	AR2009	description AR2009
ENGAGEMENT HORS BILAN			
032000	Garanties reçues	0310	Garanties reçues
033000	Constituant de garanties	0311	Constituant de garanties
051000	Créanciers d'engagements	0910	Créanciers d'engagements
052000	Débiteurs pour engagements	0911	Débiteurs pour engagements
080020	Engagements budgétaires (créancier)	0800	Encours des engagements budgétaires sur dépenses non ventilées (créancier)
080021	Engagements budgétaires (débiteur)	0801	Encours des engagements budgétaires sur dépenses non ventilées (débiteurs)
080030	Engagements juridiques	0770	Autres risques et charges qui n'ont pas encore donné lieu à un droit constaté
080031	Engagements juridiques (Créancier)	0771	Autres risques et charges qui n'ont pas encore donné lieu à un droit constaté o (créancier)
ACTIF			
212200	Logiciels	2022	Logiciels
212201	Logiciels bureautiques	2022	Logiciels
212202	Logiciels système	2022	Logiciels
212290	Amortissements actés sur logiciels	2022	Logiciels
212291	Amortissements actés sur logiciels bureautiques	2022	Logiciels
212292	Amortissements actés sur logiciels système	2022	Logiciels
212300	Bases de données	2023	Bases de données
212390	Amortissements actés sur bases de données	2023	Bases de données
230000	Installations d'exploitation	2300	Installations d'exploitation
230090	Amortissements actés sur installations	2300	Installations d'exploitation
231000	Machines d'exploitation	2310	Machines d'exploitation
231090	Amortissements actés sur machines d'exploitation	2310	Machines d'exploitation
240000	Mobilier, matériel et machines de bureau	2449	Mobilier, matériel et machines de bureau
240090	Amortissements actés sur mob.mat.& mach.bureau	2449	Mobilier, matériel et machines de bureau
241000	Matériel roulant	2409	Matériel roulant
241090	Amortissements actés sur matériel roulant	2409	Matériel roulant
243100	Mainframes et périphériques	2439	Matériel informatique et télématique
243190	Amortissements actés sur mainframes & périph.	2439	Matériel informatique et télématique
243200	Serveurs	2439	Matériel informatique et télématique
243290	Amortissements actés sur serveurs	2439	Matériel informatique et télématique
243300	Équipements de réseau et téléphonie	2439	Matériel informatique et télématique
243390	Amortissements actés sur équip.réseau/téléphonie	2439	Matériel informatique et télématique
243400	Imprimantes	2439	Matériel informatique et télématique
243490	Amortissements actés sur imprimantes	2439	Matériel informatique et télématique
243500	Ordinateurs et périphériques personnels (PC)	2439	Matériel informatique et télématique
243590	Amortissements actés sur P.C. et périphériques Pe	2439	Matériel informatique et télématique
260000	Autres immobilisations corporelles	2451	Autres immobilisations corporelles
260900	Amort actés sur autres immobilisations corporelles	2451	Autres immobilisations corporelles
261000	Matériel informatique mis à disposition	2439	Matériel informatique et télématique
261090	Amort actés sur mat informatique mis à disposition	2439	Matériel informatique et télématique

PCMN	Description PCMN	AR2009	description AR2009
262000	Matériel téléphonique mis à disposition	2439	Matériel informatique et télématique
262090	Amort actés sur mat téléphonique mis à disposition	2439	Matériel informatique et télématique
263000	Aménagement locaux	2016	Frais d'agencement et d'aménagement d'immeubles de tiers occupés par l'entité comptable (non courants)
263090	Amortissements actés sur Aménagement Immeuble	2016	Frais d'agencement et d'aménagement d'immeubles de tiers occupés par l'entité comptable (non courants)
270000	Immo corporelles en cours et acomptes versés	2498	Autres mobiliers et matériels NON ENCORE MIS EN SERVICE
289000	Cautionnements versés en numéraire	2880	Cautionnements, consignations et autres dépôts à échéance à plus d'un an ou indéterminée versés en numéraire par l'entité comptable des tiers non soumis au P.C.G.
290000	Créances à plus d'un an	2900	Créances à plus d'un an d'emprunts privés contractés par le Pouvoir institutionnel dont l'entité comptable relève
340000	Stock de marchandise	3400	Stocks de marchandises
340100	Matériel RECUPNEO	3400	Stocks de marchandises
349000	Réduction de valeur sur stock	3490	Réduction de valeur sur stock
349100	Réduction de valeur s/stock Matériel RECUPNEO	3490	Réduction de valeur sur stock
360000	Acomptes versés sur achats pour stocks	3900	Acomptes versés sur achats pour stocks
370000	Commandes en cours - valeur d'acquisition	3200	En-cours de fabrication
400000	Clients - soumis au PCG	4204	Créances à un an au plus d'échéance à la suite de la livraison de biens et services à des tiers soumis au P.C.G. du même Groupe institutionnel
400002	Fournisseurs avec un solde débiteur	4400	Fournisseurs du secteur privé résidants (non P.C.G.)
400003	Clients - membres du personnel	4021	Rémunérations du personnel indues à récupérer
400100	Clients - tiers	4000	Créances à un an au plus d'échéance à la suite de la livraison de biens et services à des tiers non soumis au P.C.G.
404000	Factures à établir sur clients soumis au PCG	4204	Créances à un an au plus d'échéance à la suite de la livraison de biens et services à des tiers soumis au P.C.G. du même Groupe institutionnel
404100	NC à recevoir FI	4008	Effets à recevoir (non PCG)
407000	Créances douteuses sur client soumis au PCG	4206	Créances douteuses sur des tiers soumis au P.C.G.
407100	Créances douteuses sur client tiers	4007	Créances douteuses sur des tiers non soumis au P.C.G.
409000	RDV sur créances actées sur client soumis au PCG	4207	Réductions de valeur actées (-) sur des tiers soumis au P.C.G.
409100	RDV sur créances actées sur client tiers	4009	Réductions de valeur actées (-) sur des tiers non soumis au P.C.G.
410000	Autres créances - tiers	4089	Autres créances à un an au plus d'échéance sur des tiers non soumis au P.C.G.
414000	Produits à recevoir - tiers	4089	Autres créances à un an au plus d'échéance sur des tiers non soumis au P.C.G.
414100	Produits à recevoir - Pouvoir institutionnel	4200	Créances à un an au plus avec le Pouvoir institutionnel dont l'entité relève
416000	Créances diverses - tiers	4089	Autres créances à un an au plus d'échéance sur des tiers non soumis au P.C.G.
550000	Compte à vue	5520	Comptes à vue en EUROS auprès d'autres Etablissements de crédit résidants
559000	Virements émis	5580	Virements financiers internes
570000	Caisses - espèces	5560	Caisses d'espèces
580000	Virements internes	5580	Virements financiers internes
490000	Charges à reporter	4859	Charges de nature autre que financière à reporter
491000	Produits acquis	4869	Produits de nature autre que financière courus mais non échus
499100	Comptes d'attente	4880	Comptes d'attente normalement débiteurs
499998	Compte de reprise - Fournisseurs	4880	Comptes d'attente normalement débiteurs
590000	Coda dépenses	4880	Comptes d'attente normalement débiteurs
PASSIF			
100000	Act.net ETNIC ou Avoir social en fin de période	1010	Actif net ou Avoir social de l'entité comptable
130000	Réserves disponibles	1200	Fonds propres affectés aux réserves disponibles
133000	Réserves affectées	1210	Fonds propres affectés
133100	Réserves affectées - SIGMAJED	1210	Fonds propres affectés
133101	Réserves affectées - CERBERE	1210	Fonds propres affectés
133102	Réserves affectées - MAHE	1210	Fonds propres affectés
133103	Réserves affectées - Cinéma	1210	Fonds propres affectés
133104	Réserves affectées - DATAWAREHOUSE	1210	Fonds propres affectés
133105	Réserves affectées - Litiges "Opérations"	1210	Fonds propres affectés
133106	Réserves affectées - GED	1210	Fonds propres affectés
133107	Réserves affectées - Achats routeurs CISCO	1210	Fonds propres affectés
133108	Réserves affectées - Reconstitution GCOM	1210	Fonds propres affectés
133109	Réserves affectées - PMOAPI	1210	Fonds propres affectés
133110	Réserves affectées - CADASTRE Emploi	1210	Fonds propres affectés
133111	Réserves affectées - MIMESIS	1210	Fonds propres affectés
133112	Réserves affectées - SUB-WAY	1210	Fonds propres affectés
133113	Réserves affectées - AIGLE	1210	Fonds propres affectés
133114	Réserves affectées - GOAL	1210	Fonds propres affectés
133115	Réserves affectées - SIE Régie	1210	Fonds propres affectés
140000	Bénéfice ou perte reportée	1020	Bénéfice ou perte reportée
149999	Résultats reportés Exercices antérieurs	1030	Résultats reportés Exercices antérieurs
150000	Subsides en capital	1100	Subsides en capital interne

PCMN	Description PCMN	AR2009	description AR2009
163000	Autres provisions risques et charges	1430	Autres provisions risques et charges
164000	Provisions pour risques et charges	1440	Provisions pour risques et charges
174000	Emprunts divers	1761	Emprunts privés à plus d'un an contractés en EUROS auprès d'établissements de crédit
440000	Fournisseurs	4400	Fournisseurs du secteur privé résidants (non P.C.G.)
440001	Fournisseurs CEE	4405	Fournisseurs du secteur privé non résidants (non P.C.G.)
440002	Clients avec un solde créditeur	4604	Comptes avec des O.A.P. du même Groupe institutionnel que celui dont l'entité relève
440003	Fournisseurs - membres du personnel	4401	Fournisseurs du secteur privé résidants (non P.C.G.) - membres du personnel
440004	Fournisseurs - soumis au PCG du même pouvoir institutionnel	4600	Dettes avec des tiers soumis au P.C.G. du meme groupe institutionnel que celui de l'entité comptable
440300	Fournisseurs - retenues de garanties	4499	Cautionnements, consignations et autres dépôts à un an au plus versés en numéraire par des tiers non soumis au P.C.G.
441000	Effets à payer	4407	Effets à payer (non P.C.G.)
444000	Factures à recevoir MM	4408	Factures à recevoir (non P.C.G.)
444010	Factures à recevoir FI	4408	Factures à recevoir (non P.C.G.)
444100	Notes de crédit à établir	4604	Comptes avec des O.A.P. du même Groupe institutionnel que celui dont l'entité relève
451000	T.V.A. due	4433	Dettes fiscales propres à payer
451900	Compte courant de l'Administration TVA	4433	Dettes fiscales propres à payer
452000	Impôts et taxes à payer	4433	Dettes fiscales propres à payer
453000	Précompte Professionnel à payer	4424	Autres dettes fiscales pour compte de tiers - Précomptes professionnels retenus à verser aux Administrations fiscales
453900	Autres précomptes retenus	4424	Autres dettes fiscales pour compte de tiers - Précomptes professionnels retenus à verser aux Administrations fiscales
454000	O.N.S.S. à payer	4441	Cotisations sociales effectives s/rémunérations et pensions
454500	Onss retenue s/ pécule de vacances	4441	Cotisations sociales effectives s/rémunérations et pensions
455000	Rémunérations nettes à payer (autres)	4442	Rémunérations du personnel à payer
455001	Rémunérations nettes à payer (personnel statutaire)	4442	Rémunérations du personnel à payer
455002	Rémunérations nettes à payer (personnel contract)	4442	Rémunérations du personnel à payer
455003	PV personnel statutaire à payer	4442	Rémunérations du personnel à payer
455004	PV personnel contractuel à payer	4442	Rémunérations du personnel à payer
455005	Primes de fin d'année person. statutaire à payer	4442	Rémunérations du personnel à payer
455006	Primes de fin d'année person. contractuel à payer	4442	Rémunérations du personnel à payer
455008	Jetons de présence	4443	Honoraires et indemnités à payer
455009	Jetons de présence (Centralisateur)	4443	Honoraires et indemnités à payer
455010	Autres dettes sociales	4442	Rémunérations du personnel à payer
456000	Provision pécules de vacances	4442	Rémunérations du personnel à payer
459000	C.V.O à payer	4441	Cotisations sociales effectives s/rémunérations et pensions
459100	Retenue MINIFIN à payer	4441	Cotisations sociales effectives s/rémunérations et pensions
459200	Retenue Personnel - Pécule de vacances	4445	Retenue Personnel - Pécule de vacances
459300	Chèque repas - QP Personnel	4444	Quote-part travailleurs dans les chèques-repas
488000	Cautionnements reçus en numéraire	4499	Cautionnements, consignations et autres dépôts à un an au plus versés en numéraire par des tiers non soumis au P.C.G.
489000	Dettes diverses	4479	Dettes à un an au plus diverses non ventilées
492000	Charges à imputer	4959	Charges de nature autre que financière courues mais non échues
493000	Produits à reporter	4969	Produits de nature autre que financière à reporter
499997	Compte de reprise - Immobilisés	4980	Comptes d'attente normalement créditeurs
499999	Compte de reprise - Clients	4980	Comptes d'attente normalement créditeurs
590001	Coda recettes	4980	Comptes d'attente normalement créditeurs
CHARGES			
601000	A.F.P.M.I. Mainframe et Serveurs	6010	Achats de fournitures
601001	A.F.P.M.I. Mainframe et Serveurs (536.02)	6010	Achats de fournitures
601010	A.F.P.M.I. Bureautique	6010	Achats de fournitures
601011	A.F.P.M.I. Bureautique (536.02)	6010	Achats de fournitures
601020	A.F.P.M.I. Télécom	6010	Achats de fournitures
601021	A.F.P.M.I. Télécom / Réseau (536.03)	6010	Achats de fournitures
601030	A.F.P.M.I. Téléphonie	6010	Achats de fournitures
601031	A.F.P.M.I. Téléphonie (536.05)	6010	Achats de fournitures
601040	A.F.P.M.I Hébergement équipements informatiques	6010	Achats de fournitures
601050	A.F.P.M.I Développement (536.01)	6010	Achats de fournitures
601060	A.F.P.M.I Opérations (522.09)	6010	Achats de fournitures
601100	Achats de logiciels mainframe et serveurs	6011	Achats de Logiciels
601110	Achats de logiciels bureautique	6011	Achats de Logiciels
601111	Achats de logiciels bureautique	6011	Achats de Logiciels
602010	Locations de licences & matériels bureautique	6153	Frais de location d'autres matériels informatique et télématique
602030	Locations de Matériels Téléphonie	6153	Frais de location d'autres matériels informatique et télématique
602040	Locations Stockage Matériel informatique	6153	Frais de location d'autres matériels informatique et télématique
602100	Licences de Logiciels Mainframe et Serveurs	6021	Achats de Licences
602101	Licences de Log. Mainframe et Serveurs (536.02)	6021	Achats de Licences

PCMN	Description PCMN	AR2009	description AR2009
602110	Licences de Logiciels Bureautique	6021	Achats de Licences
602111	Licences de Logiciels Bureautique (STAT)	6021	Achats de Licences
602112	Licences de Logiciels Bureautique (MAP)	6021	Achats de Licences
602113	Licences de Logiciels Téléphonie (EXPL)	6021	Achats de Licences
602114	Licences de Logiciels Bureautique (DEV)	6021	Achats de Licences
602115	Licences de Logiciels Bureautique (550.16)	6021	Achats de Licences
602116	Licences de Logiciels Bureautique (550.15)	6021	Achats de Licences
602117	Licences de Logiciels Téléphonie (EXPL) - 536.05	6021	Achats de Licences
602118	Licences pour solutions numériques	6021	Achats de Licences
602200	Maintenances de Matériels Mainframe et Serveurs	6022	Achats de maintenance matériel
602201	Maintce Matériels Mainframe et Serveurs (536.03)	6022	Achats de maintenance matériel
602210	Maintenances de Matériels Bureautique	6022	Achats de maintenance matériel
602211	Maintenances de Matériels Bureautique (550.15)	6022	Achats de maintenance matériel
602212	Maintenances de Matériels Bureautique STA (536.04)	6022	Achats de maintenance matériel
602220	Maintenances de Matériels Télécom	6022	Achats de maintenance matériel
602230	Maintenances de Matériels Téléphonie	6022	Achats de maintenance matériel
602300	Maintenances de Logiciels Mainframe et Serveurs	6023	Achats de maintenance logiciel
602301	Maintce Logiciels Mainframe et Serveurs (536.09)	6023	Achats de maintenance logiciel
602310	Maintenances de Logiciels Bureautique	6023	Achats de maintenance logiciel
602311	Maintenances de Logiciels Bureautique (OP)	6023	Achats de maintenance logiciel
602312	Maintenances de Logiciels implémentés par DPT DEV	6023	Achats de maintenance logiciel
602313	Maintenances de Logiciels Bureautique (550.16)	6023	Achats de maintenance logiciel
602320	Maintenances de Logiciels Télécom	6023	Achats de maintenance logiciel
602330	Maintenances de Logiciels Téléphonie	6023	Achats de maintenance logiciel
602331	Maintenances de Logiciels Téléphonie (550.14)	6023	Achats de maintenance logiciel
603000	Sous-Traitances Etudes	6106	Autres honoraires et indemnités de prestations dues à des personnes non en relation de service avec l'entité comptabl
603010	Sous-Traitances Développements informatiques	6106	Autres honoraires et indemnités de prestations dues à des personnes non en relation de service avec l'entité comptabl
603011	Sous-Traitances Dével. inform. Non Budgétaire	6106	Autres honoraires et indemnités de prestations dues à des personnes non en relation de service avec l'entité comptabl
603012	ST Développements- Autres services (536.01)	6106	Autres honoraires et indemnités de prestations dues à des personnes non en relation de service avec l'entité comptabl
603013	Sous-Traitances Développements solutions numérique	6106	Autres honoraires et indemnités de prestations dues à des personnes non en relation de service avec l'entité comptabl
603014	Sous-Traitances Développements autres services	6106	Autres honoraires et indemnités de prestations dues à des personnes non en relation de service avec l'entité comptabl
603020	Sous-Traitances Exploitation (536.02)	6106	Autres honoraires et indemnités de prestations dues à des personnes non en relation de service avec l'entité comptabl
603021	STraitance Exploitation - Autres services (536.09)	6106	Autres honoraires et indemnités de prestations dues à des personnes non en relation de service avec l'entité comptabl
603022	Sous-Traitances Exploitation Téléphonie (536.05)	6106	Autres honoraires et indemnités de prestations dues à des personnes non en relation de service avec l'entité comptabl
603023	Sous-Traitances Exploitation Sécurité	6106	Autres honoraires et indemnités de prestations dues à des personnes non en relation de service avec l'entité comptabl
603024	Sous-Traitances Exploitation NEO	6106	Autres honoraires et indemnités de prestations dues à des personnes non en relation de service avec l'entité comptabl
603025	Sous-Traitances Exploitation (536.03)	6106	Autres honoraires et indemnités de prestations dues à des personnes non en relation de service avec l'entité comptabl
603026	Services Exploitation - Formation	6106	Autres honoraires et indemnités de prestations dues à des personnes non en relation de service avec l'entité comptabl
603027	STraitance Exploitation - Autres services (526.01)	6106	Autres honoraires et indemnités de prestations dues à des personnes non en relation de service avec l'entité comptabl
603030	Sous-Traitances Helpdesk	6106	Autres honoraires et indemnités de prestations dues à des personnes non en relation de service avec l'entité comptabl
603040	Sous-Traitances Formation	6106	Autres honoraires et indemnités de prestations dues à des personnes non en relation de service avec l'entité comptabl
603041	Sous-Traitances Formation- STA (536.04)	6106	Autres honoraires et indemnités de prestations dues à des personnes non en relation de service avec l'entité comptabl
603050	Sous-Traitances Opérations informatique	6106	Autres honoraires et indemnités de prestations dues à des personnes non en relation de service avec l'entité comptabl
603051	Sous-Traitances Opérations administratif	6106	Autres honoraires et indemnités de prestations dues à des personnes non en relation de service avec l'entité comptabl
603052	Sous-Traitances Opérations (536.09)	6106	Autres honoraires et indemnités de prestations dues à des personnes non en relation de service avec l'entité comptabl
603053	Sous-Traitances Opérations informatique (522.09)	6106	Autres honoraires et indemnités de prestations dues à des personnes non en relation de service avec l'entité comptabl
603060	Sous-Traitances Publications	6106	Autres honoraires et indemnités de prestations dues à des personnes non en relation de service avec l'entité comptabl

PCMN	Description PCMN	AR2009	description AR2009
603100	Services de télécommunications Data	6106	Autres honoraires et indemnités de prestations dues à des personnes non en relation de service avec l'entité comptabl
603110	Services de téléc. Data - Nom de domaine	6106	Autres honoraires et indemnités de prestations dues à des personnes non en relation de service avec l'entité comptabl
603120	Services de télécommunications Data (550.13)	6106	Autres honoraires et indemnités de prestations dues à des personnes non en relation de service avec l'entité comptabl
603200	Sous traitance à refacturer	6106	Autres honoraires et indemnités de prestations dues à des personnes non en relation de service avec l'entité comptabl
603300	Hébergement (Housing)	6106	Autres honoraires et indemnités de prestations dues à des personnes non en relation de service avec l'entité comptabl
604000	Achats de matériel à refacturer C.F.	6030	Achats de marchandises
604100	Achats de matériel à refacturer ONE	6030	Achats de marchandises
604110	Achats de matériel à refacturer CGRI	6030	Achats de marchandises
604200	Achats de services à refacturer C.F.	6030	Achats de marchandises
604210	Achats de services à refacturer ONE	6030	Achats de marchandises
604220	Achats de services à refacturer CGRI	6030	Achats de marchandises
604300	Prestations à refacturer C.F.	6031	Achats de marchandises
604310	Prestations à refacturer ONE	6031	Achats de marchandises
604320	Prestations à refacturer CGRI	6031	Achats de marchandises
609000	Variation de Stock	6090	Variations des stocks de marchandises
611100	Loyers pour immeubles	6121	Loyers et redevances emphytéotiques pour immeubles
611110	Charges locatives	6122	Frais courants de réparation et d'entretien de locaux par des tiers
611140	Location matériel roulant	6165	Autres frais courants de fonctionnement du matériel roulant (assurances, locations, taxes, etc.)
611310	Réparations et entretiens courants des locaux	6122	Frais courants de réparation et d'entretien de locaux par des tiers
611311	Frais de déménagements autres	6128	Autres frais courants de locaux
611312	Autres frais de locaux	6128	Autres frais courants de locaux
611313	Aménagement locaux	6128	Autres frais courants de locaux
611314	Frais divers matériel roulant	6165	Autres frais courants de fonctionnement du matériel roulant (assurances, locations, taxes, etc.)
611330	Rép/entretien mobilier et matériel bureau	6130	Frais de réparation et d'entretien du mobilier et du matériel de bureau
611340	Réparation et entretiens matériel roulant	6160	Frais de réparation et d'entretien du matériel roulan
612120	Electricité	6143	Electricité
612140	Carburant	6145	Essences pour moyens de transport
612210	Maintenances de Matériels Informatiques	6153	Frais de location d'autres matériels informatique et télématique
612220	Fournitures et consommables informatiques	6153	Frais de location d'autres matériels informatique et télématique
612300	Documentations, abonnements et livres	6135	Frais de journaux, de revues, de documents de travail, de BISTEL et autres moyens d'information et frais d'impression et d'editing de rapports et publications de l'entité comptabl
612310	Documentations, abonnements et livres (STA)	6135	Frais de journaux, de revues, de documents de travail, de BISTEL et autres moyens d'information et frais d'impression et d'editing de rapports et publications de l'entité comptabl
612420	Mobilier & matériel bureau <600E /fourn. courantes	6132	Acquisition de petit matériel et de petit outillage administratifs (au prix par article ou par facture inférieur à 500 Euros) et fournitures courantes de bureau (papier, crayons et bics, scotch, etc.)
612421	Mobilier & matériel bureau <600E (550.02)	6132	Acquisition de petit matériel et de petit outillage administratifs (au prix par article ou par facture inférieur à 500 Euros) et fournitures courantes de bureau (papier, crayons et bics, scotch, etc.)
612430	Photocopies	6132	Acquisition de petit matériel et de petit outillage administratifs (au prix par article ou par facture inférieur à 500 Euros) et fournitures courantes de bureau (papier, crayons et bics, scotch, etc.)
612431	Papiers	6132	Acquisition de petit matériel et de petit outillage administratifs (au prix par article ou par facture inférieur à 500 Euros) et fournitures courantes de bureau (papier, crayons et bics, scotch, etc.)
612440	Autres frais de bureau	6132	Acquisition de petit matériel et de petit outillage administratifs (au prix par article ou par facture inférieur à 500 Euros) et fournitures courantes de bureau (papier, crayons et bics, scotch, etc.)
612500	Téléphone, Fax, ...	6134	Frais de téléphone, FAX, E-MAIL et de télégramme
612530	Frais postaux et d'expédition	6133	Frais d'affranchissement et de transport de paquets
612520	frais de livraison	6133	Frais d'affranchissement et de transport de paquets
612540	Frais de livraison - Chèques repas	6133	Frais d'affranchissement et de transport de paquets
613100	Indemnités et jetons de présence	6100	Indemnités de prestations et jetons de présence dus à des personnes non en relation de service avec l'entité comptabl
613110	Droits auteurs, honoraires orateurs	6105	Droits d'auteurs, honoraires et indemnités de prestations d'artistes, professeurs, orateurs, guides et interprètes

PCMN	Description PCMN	AR2009	description AR2009
613120	Frais d'émission chèques repas	6119	Frais divers de gestion (non spécifiés plus avant) et Remboursements de frais individuels et collectifs, indemnités compensatoires de frais et frais divers de gestion
613200	Honoraires avocats et huissiers	6103	Honoraires et indemnités de prestations d'avocats et huissiers de justice
613210	Honoraires avocats et huissiers	6103	Honoraires et indemnités de prestations d'avocats et huissiers de justice
613240	Honoraires auditeurs externes	6101	Honoraires et indemnités de prestations pour révision comptable, expertises et études
613250	Honoraires divers	6106	Autres honoraires et indemnités de prestations dues à des personnes non en relation de service avec l'entité comptabl
613260	Honoraires Jury	6106	Autres honoraires et indemnités de prestations dues à des personnes non en relation de service avec l'entité comptabl
613270	prestataire outplacement	6106	Autres honoraires et indemnités de prestations dues à des personnes non en relation de service avec l'entité comptabl
613330	Frais de surveillance des locaux par des tiers	6124	Frais de surveillance des locaux par des tiers
613500	Assurances locaux	6125	Frais d'assurance des locaux
613520	Assurance mobilier et matériel de bureau	6131	Frais d'assurance du mobilier et du matériel de bureau
613530	Assurances matériel roulant	6165	Autres frais courants de fonctionnement du matériel roulant (assurances, locations, taxes, etc.)
613540	Assurance RC et exploitation	6119	Frais divers de gestion (non spécifiés plus avant) et Remboursements de frais individuels et collectifs, indemnités compensatoires de frais et frais divers de gestion
613541	Assurance RC Administrateurs	6119	Frais divers de gestion (non spécifiés plus avant) et Remboursements de frais individuels et collectifs, indemnités compensatoires de frais et frais divers de gestion
615100	Rembt frais de déplacement	6110	Remboursements de frais de déplacement et de séjour individuel
615101	Frais de séjour	6110	Remboursements de frais de déplacement et de séjour individuel
615102	Rembt frais de déplacement- Organes de Gestion	6110	Remboursements de frais de déplacement et de séjour individuel
615110	Frais de réception & mission	6116	Frais de réception, de publicité et de propagande, de remise de prix et de jouets
615115	Frais de cafetaria	6116	Frais de réception, de publicité et de propagande, de remise de prix et de jouets
615120	Autres frais divers	6116	Frais de réception, de publicité et de propagande, de remise de prix et de jouets
615200	Insertions et annonces	6115	Frais de recrutement, d'examens, de formation et de contrôle médical du personnel
615210	Imprimés	6116	Frais de réception, de publicité et de propagande, de remise de prix et de jouets
615211	Imprimés - STA (536.04)	6116	Frais de réception, de publicité et de propagande, de remise de prix et de jouets
615220	Image de marque / Conception / Communication	6116	Frais de réception, de publicité et de propagande, de remise de prix et de jouets
615310	Frais de publication	6116	Frais de réception, de publicité et de propagande, de remise de prix et de jouets
615311	Cotisations	6119	Frais divers de gestion (non spécifiés plus avant) et Remboursements de frais individuels et collectifs, indemnités compensatoires de frais et frais divers de gestion
617000	Prestations intérimaires	6108	Charges salariales à rembourser pour personnel détaché d'entités autres que celles soumises au P.C.G.
620000	Rémunérations brutes statutaires	6210	Rémunérations barémiques du personnel
620010	Rémunérations brutes contractuels	6210	Rémunérations barémiques du personnel
620011	Rémunérations brutes contrats divers	6210	Rémunérations barémiques du personnel
620020	Rémunérations brutes décisions spécifiques enseign	6210	Rémunérations barémiques du personnel
620030	Rémunérations brutes détachés non refacturés	6210	Rémunérations barémiques du personnel
620040	Rémunérations brutes détachés refacturés	6210	Rémunérations barémiques du personnel
620050	Rémunérations brutes personnel détaché ONE	6210	Rémunérations barémiques du personnel
620060	Rémunérations brutes prestations refacturées	6210	Rémunérations barémiques du personnel
620099	Régularisation Rémunérations Exercices Antérieurs	6210	Rémunérations barémiques du personnel
620100	Pécules de vacances statutaires	6211	Pécules de vacance
620110	Pécules de vacances contractuels	6211	Pécules de vacance
620111	Pécules de vacances contrats divers	6211	Pécules de vacance
620120	Pécules de vacances - régular ONSS	6211	Pécules de vacance
620130	Pécules de vacances détachés non refacturés	6211	Pécules de vacance
620140	Pécules de vacances détachés refacturés	6211	Pécules de vacance
620150	Pécules de vacances détachés ONE	6211	Pécules de vacance
620200	Primes fin d'année statutaires	6212	Primes de fin d'année
620210	Primes fin d'année contractuels	6212	Primes de fin d'année
620211	Primes fin d'année contrats divers	6212	Primes de fin d'année
620220	Primes fin d'année déc. spéc. enseign.	6212	Primes de fin d'année
620230	Primes fin d'année détachés non refacturés	6212	Primes de fin d'année
620240	Primes fin d'année détachés refacturés	6212	Primes de fin d'année
620250	Primes fin d'année détachés / ONE	6212	Primes de fin d'année
620300	Rémunérations d'étudiants	6215	Rémunérations d'étudiants

PCMN	Description PCMN	AR2009	description AR2009
620400	Chèques-repas	6222	Intervention d'employeur dans les chèques-repas
620500	Chèques-cadeaux	6228	Rémunérations en nature diverses
621100	Cotisation employeur ONSS/AMI statutaires	6233	Cotisations d'employeur pour personnel assujetti à la S.S. des travailleurs salariés
621110	Cotisation employeur ONSS contractuels	6233	Cotisations d'employeur pour personnel assujetti à la S.S. des travailleurs salariés
621111	Cotisation employeur ONSS contrats divers	6233	Cotisations d'employeur pour personnel assujetti à la S.S. des travailleurs salariés
621120	Cotisation employeur ONSS déc; spéc enseignement	6233	Cotisations d'employeur pour personnel assujetti à la S.S. des travailleurs salariés
621130	Cotisation employeur ONSS /AMI détaché non refact	6233	Cotisations d'employeur pour personnel assujetti à la S.S. des travailleurs salariés
621140	Cotisation employeur ONSS détachés refacturés	6233	Cotisations d'employeur pour personnel assujetti à la S.S. des travailleurs salariés
621150	Cotisation employeur ONSS ONE	6233	Cotisations d'employeur pour personnel assujetti à la S.S. des travailleurs salariés
621160	Cotisation employeur ONSS prestations refacturées	6233	Cotisations d'employeur pour personnel assujetti à la S.S. des travailleurs salariés
623200	Assurance Accident de travail	6232	Primes pour accidents de travail
623209	Assurances diverses personnel	6232	Primes pour accidents de travail
623216	Indemnités kilométriques- Vélo	6214	Interventions dans le coût des abonnements de transports et indemnités pour l'utilisation de la bicyclette sur le chemin du travail
623217	Intervention abonnements de transport	6214	Interventions dans le coût des abonnements de transports et indemnités pour l'utilisation de la bicyclette sur le chemin du travail
623218	Indemnités compensatoires de frais forfaitaires	6112	Indemnités compensatoires de frais forfaitaires (fiscalement non imposables)
623220	Service médical du travail	6115	Frais de recrutement, d'examens, de formation et de contrôle médical du personnel
623221	Rémunérations en nature diverses	6228	Rémunérations en nature diverses
623223	Vêtements de travail, tenues de service	6113	Frais de tenues de travail
623224	Frais divers remboursés au personnel	6119	Frais divers de gestion (non spécifiés plus avant) et Remboursements de frais individuels et collectifs, indemnités compensatoires de frais et frais divers de gestion
623225	Allocations familiales contractuels	6291	Cotisations sociales d'employeur imputées pour octroi d'allocations directe
623226	Allocations familiales statutaires	6291	Cotisations sociales d'employeur imputées pour octroi d'allocations directe
623227	Allocations familiales déc. spéc.enseignement	6291	Cotisations sociales d'employeur imputées pour octroi d'allocations directe
623228	Allocations familiales détachés non refacturé	6291	Cotisations sociales d'employeur imputées pour octroi d'allocations directe
623229	Allocations familiales détachés refacturés	6291	Cotisations sociales d'employeur imputées pour octroi d'allocations directe
623230	Allocations familiales	6291	Cotisations sociales d'employeur imputées pour octroi d'allocations directe
623600	Frais de formation	6115	Frais de recrutement, d'examens, de formation et de contrôle médical du personnel
623900	Personnel - divers	6219	Rémunérations en espèces diverses ou non ventilées
624100	Cotisation employeur CVO	6239	Cotisations sociales d'employeur effectives à verser à des organismes de S.S., non ventilées
624110	Cotisation CVO employeur détaché non refacturé	6239	Cotisations sociales d'employeur effectives à verser à des organismes de S.S., non ventilées
624200	Cotisation employeur MINIFIN	6293	Cotisations sociales d'employeur imputées pour pensions de retrait
624210	Cotisation employeur MINIFIN détachés	6293	Cotisations sociales d'employeur imputées pour pensions de retrait
624211	Cotisation employeur MINIFIN détachés - ONE	6293	Cotisations sociales d'employeur imputées pour pensions de retrait
625000	Provision pécule de vacances	6211	Pécules de vacance
630200	Amortissements sur logiciels	6312	Amortissements sur logiciel
630210	Amortissements sur installations d'exploitation	6340	Amortissements sur installations d'exploitation
630211	Amortissement sur machines d'exploitation	6341	Amortissements sur machines d'exploitation
630212	Amort.s/ mat. Infor. Et télématique	6353	Amortissements sur matériel informatique et télématique
630213	Amort. S/mobilier et mat. De bureau	6354	Amortissements sur mobilier, matériel et machines de bureau
630214	Amort. S/ Aménagement Immeuble	6306	Amortissements sur frais d'agencement et d'aménagement d'immeubles de tiers occupés par l'entité comptable
630220	Amortissements sur matériel roulant	6350	Amortissements sur matériel roulant
630230	Amortissement sur matériel mis à disposition	6356	Amortissement sur matériel mis à disposition
631000	Réduction de valeur s/stock	6381	Réduction de valeur s/stock
631100	Réduction de valeur s/stock recyclé	6381	Réduction de valeur s/stock
634000	Réduction de valeur s/créances - Dotations	6971	Variation positive de R.V.A. en matière de créances à un an au plus à la suite de la livraison de biens et services
634100	Réduction de valeur s/créances - reprises	7971	Variation négative des R.V.A. en matière de créances à un an au plus à la suite de la livraison de biens et services
638000	Prov. pour autres risques et charges - Dotations	6992	Dotations aux Provisions pour charges à venir

PCMN	Description PCMN	AR2009	description AR2009
638100	Prov. pour autres risques et charges - Reprises	7992	Reprises sur Provisions pour charges à venir
640000	Taxes de circulation	6195	Taxes de circulation
640010	Précomptes immobiliers	6191	Précomptes immobiliers
640200	Taxes régionales	6192	Taxes régionales
640210	Taxes locales	6193	Taxes levées par des Administrations locales
640220	Taxes diverses	6199	Taxes diverses
640300	Autres charges d'exploitation	6119	Frais divers de gestion (non spécifiés plus avant) et Remboursements de frais individuels et collectifs, indemnités compensatoires de frais et frais divers de gestion
642000	Moins-values s/réalisation de créances commerciale	6930	Pertes en capital actées sur créances nées de la livraison de biens et services irrécouvrables ou prescrites
646000	Charges diverses	6119	Frais divers de gestion (non spécifiés plus avant) et Remboursements de frais individuels et collectifs, indemnités compensatoires de frais et frais divers de gestion
654000	Différence de change	6984	Ecarts défavorables dus à la conversion en EUROS d'autres passifs libellés en devises étrangères
655000	Ecart de conversion	6984	Ecarts défavorables dus à la conversion en EUROS d'autres passifs libellés en devises étrangères
659000	Frais bancaires	6137	Frais bancaires
659100	Intérêts de retard	6549	Intérêts courus ou dus à des tiers non soumis au P.C.G.
659101	Intérêts de retard (511.01)	6549	Intérêts courus ou dus à des tiers non soumis au P.C.G.
659110	Intérêts de retard (536.05)	6549	Intérêts courus ou dus à des tiers non soumis au P.C.G.
659200	Différence arrondi paiement	6984	Ecarts défavorables dus à la conversion en EUROS d'autres passifs libellés en devises étrangères
662000	Dotations - Prov pr risques et chges exceptionnels	6992	Dotations aux Provisions pour charges à veni
662100	Utilisations - Prov pr risques et chges except.	7992	Reprises sur Provisions pour charges à venir
663000	Moins value sur réalisation d'immobilisations corp	6948	Moins value sur réalisation d'immobilisations corp
663100	MVR logiciels	6940	Moins-values de réévaluation des immobilisations incorporelles
663110	MVR bases de données	6940	Moins-values de réévaluation des immobilisations incorporelles
663210	MVR matériel roulant	6946	Moins-values de réévaluation du mobilier et matériel
663211	MVR matériel informatique et télématique	6946	Moins-values de réévaluation du mobilier et matériel
663212	MVR mobilier, matériel et machines de bureau	6946	Moins-values de réévaluation du mobilier et matériel
663220	MVR matériel en L.F.	6947	Moins-values de réévaluation des immobilisations détenues en location-financement et autres droits réels que de propriété
664000	Autres charges exceptionnelles (527.01)	6119	Frais divers de gestion (non spécifiés plus avant) et Remboursements de frais individuels et collectifs, indemnités compensatoires de frais et frais divers de gestion
664010	Autres charges exceptionnelles (remb réserves)	6895	Transferts en capital de l'entité comptable : O.A.P. au Pouvoir institutionnel dont il relève (Dépenses)
665000	Charges exceptionnelles régul subsides	6119	Frais divers de gestion (non spécifiés plus avant) et Remboursements de frais individuels et collectifs, indemnités compensatoires de frais et frais divers de gestion
PRODUITS			
700000	Subvention de fonctionnement	7693	Dotation globale courante allouée à l'entité comptable
700001	Dotation complémentaire	7693	Dotation globale courante allouée à l'entité comptable
700008	Dotation spécifique	7693	Dotation globale courante allouée à l'entité comptable
700009	Transfert en Subsidés en Capital	7891	Transfert en Subsidés en Capital
700010	Consolidation GCOM	7109	Droits et redevances forfaitaires ou tarifaires constituant la contrepartie de services rendus
700011	Projet SAPE	7109	Droits et redevances forfaitaires ou tarifaires constituant la contrepartie de services rendus
700012	Projet à Reporter	7109	Droits et redevances forfaitaires ou tarifaires constituant la contrepartie de services rendus
701000	Autres produits de fonctionnement	7109	Droits et redevances forfaitaires ou tarifaires constituant la contrepartie de services rendus
701100	Refacturation Biens & Services divers Informatique	7109	Droits et redevances forfaitaires ou tarifaires constituant la contrepartie de services rendus
701200	Refacturation prestations de services	7109	Droits et redevances forfaitaires ou tarifaires constituant la contrepartie de services rendus
701300	Refacturation conventions	7109	Droits et redevances forfaitaires ou tarifaires constituant la contrepartie de services rendus
703200	Refacturation sous-traitance	7109	Droits et redevances forfaitaires ou tarifaires constituant la contrepartie de services rendus
742100	Récupération frais de personnel	7169	Récupérations de charges payées par l'entité comptable mais dues par des tiers
743000	Récupération assurances	7169	Récupérations de charges payées par l'entité comptable mais dues par des tiers
744000	Chèques-repas : Quote-part de l'employé	7169	Récupérations de charges payées par l'entité comptable mais dues par des tiers
746000	Produits divers- Pénalités	7169	Récupérations de charges payées par l'entité comptable mais dues par des tiers

PCMN	Description PCMN	AR2009	description AR2009
746400	Avantages de toute nature	7169	Récupérations de charges payées par l'entité comptable mais dues par des tiers
747000	Récupérations diverses -Téléphone personnel	7166	Récupérations de frais (téléphone, fax, etc.) à rembourser par le personnel de l'entité comptable
747900	Réalisations diverses -Autres	7169	Récupérations de charges payées par l'entité comptable mais dues par des tiers
753000	Subside en capital	7986	Subside en capital
754000	Différence de change	7988	Différence de change
755000	Ecart de conversion	7988	Différence de change
762000	Rep.de prov.pr risques & charges	7992	Reprises sur Provisions pour charges à venir
763000	Plus-values sur réalisation d'immobilisations corp	7948	Plus-values sur réalisation d'immobilisations corp
764000	Produits exceptionnels	7909	Réalisations diverses -Autres
769000	Autres produits financiers non récurrents s/ aux engagements hors bilan	7590	Dividendes et autres rémunérations de capital alloués par des entreprises privées résidentes
AFFECTATION DU RESULTAT			
790000	Bénéfice reporté de l'exercice précédent	7990	Reprises sur Fonds propres affectés
792100	Prélèvements sur réserves	7990	Reprises sur Fonds propres affectés
793000	Perte à reporter	7999	Virement du solde final défavorable
690000	Perte reportée de l'exercice précédent	6990	Perte reportée de l'exercice précédent
692100	Dotations aux autres réserves	6991	Dotations aux autres réserves
693000	Bénéfice à reporter	6999	Virement du solde final favorable (SFF)